



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 002/2023  
SÉANCE N° 1 DU 30 JANVIER 2023

### ÉTUDE PROSPECTIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PORTÉE PAR L'UNIVERSITÉ DU MANS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 24 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean Marc Coignard (à partir de 18 h 29), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaill, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 19), David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain (à partir de 18 h 19), Pierre Besançon, Christelle Alexandre (à partir de 18 h 19), Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier, Michel Paillard et Michel Rocherullé (à partir de 18 h 13).

#### Étaient absents ou excusés

Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu.

#### Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Caroline Garnier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Samia Sultani a donné pouvoir à Patrick Péniguel, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Chantal Grandière, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel, Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 février 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2023

ÉTUDE PROSPECTIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PORTÉE PAR L'UNIVERSITÉ DU MANS

Rapporteur : Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le projet de convention joint en annexe à la présente délibération,

Considérant que l'Université du Mans souhaite réaliser une étude sur la définition de ses orientations stratégiques en matière d'évolution de son offre de formation en Mayenne,

Considérant l'intérêt de cette étude portée par Le Mans Université, pour identifier les filières et les formations à développer sur le territoire communautaire,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'Université du Mans sont approuvés.

Article 2

La participation financière de Laval Agglomération d'un montant de 25 000 € est inscrite au budget primitif 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Isabelle Fougeray, Caroline Garnier, Sylvie Vielle et Nicole Bouillon en leur qualité de représentants au sein du Comité syndical du centre universitaire de la Mayenne (CUMML) et Céline Loiseau en tant qu'élue intéressée ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230130-S01-CC-002-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2023

Mise en ligne: 03-02-2023